

Assurances professionnelles obligatoires

Vous êtes professionnel...

Avez-vous pensé aux risques que votre activité professionnelle peut engendrer ?

Avez-vous pensé à vous protéger et à protéger votre Entreprise ?

Les Assurances sont votre protection, indispensables,
quelque soit votre domaine professionnel.

Quelles sont-elles ?

✘ Assurance Responsabilité Civile Professionnelle:

L'assurance responsabilité civile professionnelle, communément appelée RC Pro, couvre les dommages que l'entreprise peut occasionner aux biens et aux personnes dans l'exercice de son activité. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée, car essentielle à la sécurité du client. (Elle est souvent comprise dans les contrats d'assurance multirisque entreprise des petites sociétés)

Dans la **RC Pro**, deux, voire trois postes peuvent être distincts :

- La Responsabilité Civile d'Exploitation : cette assurance couvre la maladresse et permet de vous garantir contre les risques divers et variés tel que l'incendie ou la casse que vous pourriez causer chez vos clients ou vos fournisseurs ou encore à une tierce personne.
- La Responsabilité Civile Professionnelle : elle vous garantit contre les dommages immatériels ou matériels que vous pourriez engendrer. C'est d'ailleurs l'attestation de cette assurance qui peut être demandée par des Institutions (Préfecture, etc.) ou de grosses entreprises avec qui vous pourriez avoir contact
- Défense Recours : Peut être également souscrit et ajouté à votre RC Pro cette garantie qui vous permet de bénéficier d'un budget de défense en cas de mise en cause de votre entreprise, qu'il y ait ou non responsabilité de votre part.

En fonction des activités exercées, il apparaît que beaucoup de professions requièrent une assurance (attachée à la **RC Pro**), certes très spécifique, mais **obligatoire**.

Par exemple, les professionnels de santé exerçant à titre libéral (« **RC Pro** » obligatoire)

✘ Assurance Véhicule

Pour tout professionnel qui possède un (ou plusieurs) véhicule de société, ou qui utilise son véhicule personnel pour son activité, il est obligatoire de souscrire une assurance « professionnelle », qui tiendra compte du type de profession et de l'usage qui en est fait.

☒ Assurance Spécifique

En plus des assurances (RC Pro et automobile), certains professionnels doivent souscrire des assurances très spécifiques. Pour n'en citer qu'une :

- les professionnels du bâtiment avec « la garantie décennale » qui est obligatoire

Il n'existe pas en France de liste légale d'assurances obligatoires. Celles-ci sont décidées par le Ministère de l'Economie et des Finances et publiées dans le Code des Assurances.

Il est donc important que chaque professionnel se renseigne correctement sur les assurances qu'il a obligation de souscrire de par son activité.

Les Fédérations, les Ordres ou Syndicats Professionnels sont à même de vous communiquer ces informations.

Alors, ne négligez pas le risque ! Il existe... et les Assurances sont là pour vous protéger